

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Faits d'ici et d'ailleurs

Rassemblés par JNE

CINQ MINUTES APRÈS SA DEMANDE EN MARIAGE, IL MEURT NOYÉ

LE drame s'est produit au barrage d'Itupararanga, près de São Paulo, au Brésil. João Guilherme Torres Fadini a profité d'une sortie avec ses proches pour annoncer à sa petite amie Larissa Campos, 25 ans, qu'il voulait l'épouser. Le jeune homme d'affaires de 24 ans a embrassé passionnément sa fiancée, a enlevé sa chemise et s'est jeté à l'eau. "Il m'a demandé de l'attendre et a dit qu'il m'aimait", raconte la jeune femme dans les colonnes de RAL. Bon nageur, João a commencé à faire la course vers la rive suivante avec les autres, mais presque tout le monde a abandonné. Il ne restait plus que lui et son frère Gabriel. Ils se sont retrouvés en difficulté et ont commencé à appeler à l'aide. Gabriel a réussi à s'accrocher à un tronc d'arbre. João, lui, a disparu sous l'eau. Des plongeurs, dépêchés sur place, ont repêché son corps sans vie après une heure et demie de recherches.

PRISONNIER DE SA BELLE-MÈRE PENDANT LE CONFINEMENT, IL EST BATTU À MORT

LES secours sont intervenus dans un appartement de Meridian, dans l'Idaho (États-Unis), pour un enfant de 9 ans inanimé. À l'intérieur, ils ont découvert le petit garçon avec du vomi qui coulait de sa bouche. Ils ont tenté de le réanimer, mais n'ont pu que constater le décès. L'enfant présentait des ecchymoses sur tout le corps. Emrik était régulièrement maltraité par sa belle-mère mais les choses ont empiré pendant le confinement. Le petit n'allait plus à l'école et la jeune femme de 27 ans était en télétravail à la maison. Pour un oui ou pour un non, elle battait l'enfant avec plusieurs objets, dont une poêle, une ceinture ou encore une laisse. En plus des coups, l'enfant était séquestré la nuit dans un petit placard et était affamé par sa belle-mère. Le père n'a, quant à lui, rien fait pour défendre son fils. Monique Osuna a été inculpée de meurtre au premier degré, et son mari de complicité. Emrik avait été retiré de la garde de sa mère en 2018 et séparé de ses frères et sœurs pour être placé. Mais les services sociaux avaient finalement décidé de le laisser à son père.

Lambaréné: admissible au Bac, il meurt la veille des rattrapages

Esaië NDILOROU
Lambaréné/Gabon

UN jeune homme, Dan Pamphyl Kindy-Ngody, 22 ans, admissible au Baccalauréat session 2020, est mort dans des conditions qui restent à élucider, dimanche 6 août, alors qu'il s'apprêtait à passer, le lendemain, les épreuves de rattrapages.

Élève en classe de terminale A2 au lycée Janvier Nguema Mboumba de Lambaréné, Kindy-Ngody a obtenu une moyenne de 9,78/20 au premier tour de l'examen. Il devait donc passer l'oral, lundi 7 août, pour combler son retard en points. Sitôt informé du décès de son élève, Janvier Nguema Mboumba, le fondateur et proviseur du lycée éponyme, a présenté "ses sincères condoléances" aux apprenants de Lambaréné et, surtout, à la famille éplorée à l'endroit de laquelle, a-t-il dit: "je n'ai pas suffisamment de force pour exprimer ma douleur". Ajoutant: "que le seigneur Dieu Tout-Puissant la fortifie dans cette épreuve." Annie Chantal Ndzanguila Moustinga épouse Mourou, la présidente du centre de Bac de Lambaréné logé au lycée Charles Mefane, explique: "les examinateurs ont été surpris de constater que l'élève Kindy-Ngody Dan Pamphyl, de la terminale A2, ne s'est pas présenté pour l'oral, lundi 7 août, alors que tous les autres candidats avaient déjà fini. Mes collaborateurs ont donc appelé ses parents qui nous apprendront que ce dernier est mort dans leur maison la veille."

Dès l'annonce de la nouvelle, ce fut le choc et la consternation au sein dudit centre d'examen. Peine, douleur et affliction sont les sentiments animant les parents du défunt alors que, comme ils l'affirment, celui-ci était en parfaite santé. Alerté, le procureur de Lambaréné s'est rendu sur le lieu du drame pour les constatations d'usage, puis a ouvert une information judiciaire pour déterminer les causes exactes de cette mort tragique.



Photo: Esaië NDILOROU

La victime, Dan Pamphyl Kindy-Ngody, de son vivant.

Un individu interpellé à Akanda avec 1725 ballots de cannabis

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

PATRICK Léger Akouaraga, 43 ans, séjourne depuis le 26 août dernier à la prison centrale de Libreville pour présomption de détention et de commercialisation de stupéfiants.

Six jours plus tôt, le quadragénaire avait été interpellé par l'Office central de lutte antidrogue (Oclad), à Malibé, dans la commune d'Akanda, en possession de 1 725 ballots de cannabis rangés dans une douzaine de sacs. Cette unité spécialisée des Forces de police nationale (FPN) avait estimé la valeur marchande de ce produit illicite à 25 millions 875 mille francs.

La cargaison se trouvait dans un véhicule de marque Mitsubishi immatriculé AB 101 W, à bord duquel voyageaient deux autres individus, Benjamin Mintsu Minkoua alias "Okamoto" et Léonard Odzame More alias "Tata", actuellement en fuite. Ils sont activement recherchés par la po-



Photo: DR

Patrick Léger Akouaraga, ici avec sa marchandise d'une valeur de près de 26 millions de FCFA.

lice, qui sollicite la collaboration de toutes les personnes pouvant les identifier.

En attendant de rattraper ces deux fugitifs, Akouaraga a été déferé devant le parquet de Libreville qui l'a placé sous mandat de dépôt à "Sans-Famille".

La commune d'Akanda se-

rait-elle devenue l'une des plaques tournantes du trafic de stupéfiants au Gabon? Il n'y a pas longtemps, au mois de juillet, l'Oclad avait mis la main sur deux Togolais, John Asobgon et sa compagne Atsou Akossi Edjodjinam, pour détention de 207 kg de cannabis...